

Tipaza, le 10/03/2025

REF: AT/DO- TIP/SD-TECH / 199 /2025

A

Monsieur

Le Responsable de l'Entreprise

BEN YAMINA INFRASTRUCTURE

OBJET / : 1^{ere} Mise en demeure.

Suite à votre absence injustifiée pour démarrage des travaux de modernisation MSAN Souidani boudjemaa kolea sous ODS N°140 CMP de KOLEA , je vous informe que vous êtes mis en demeure.

A cet effet, je vous prie de se rapprocher au siège de la DOT TIPAZA dans un délai n'excédant pas cinq (05) jours à partir de cette présente note, sinon je me verrais dans l'obligation d'appliquer la réglementation en vigueur.

Meilleures Salutations



M. ZEROUAL EI Walid
Directeur Opérationnel des
Télécommunications de Tipaza

11 MARS 2025